

TABLE DES MATIÈRES

1. Introduction à la négociation DMA depuis la plateforme de négociation	2	– Marché – remplir ou annuler	4
– Qu'est-ce que DMA Trading ?	2	– Ordres liés	4
– Les avantages de DMA Trading	2	– Positions ouvertes / Ordres limités / Fenêtre d'activité	5
– Opérer dans le spread	2	– Positions ouvertes	5
– Accès complet aux cours et volumes	2	– Ordres limités	5
– Tradez pendant le « Fixing »	2	– Activité	5
– Comparer le nombre d'acheteur et de vendeur	2	– Reconnaissance des ordres	5
– La technologie multi-cotation	2	– Clôturer une position	6
2. Commencez à trader	2	5. Eléments à retenir	6
– Activer DMA Trading depuis la plateforme de négociation	2	– La nature de notre contrat DMA	6
– Autorisations et cours en temps réel	3	– Risques envisageables et tarifs	6
3. Votre ticket d'ordre en DMA	3	– Conduite dans la négociation et abus de marché	6
4. Les ordres et la négociation en DMA	4	– Solutions mobiles	6
– Entrer en position	4	6. Annexe A	7
– Les différents types d'ordres	4	– Abus de Marché	7
– OTC (Over the Counter) ou marché de gré à gré	4	– Abus 1 Opération d'initié	7
– Niveau 2 ou Direct Market price access	4	– Abus 2 Communication impropre	7
– Comment fonctionnent les ordres de Niveau 2 ?	4	– Abus 3 Usage impropre de l'information	7
– Limite – jour	4	– Abus 4 Manipulations de marché	7
– Limite – exécuter et supprimer	4	– Abus 5 Manipuler des dispositifs	7
– Marché – jour	4	– Abus 6 Diffusion	7
		– Abus 7 Comportement abusif et distorsion	7

1. INTRODUCTION À LA NÉGOCIATION DMA DEPUIS LA PLATEFORME DE NÉGOCIATION

Bien que nous ayons mis tout en œuvre afin de rendre ce guide le plus utile possible, veuillez noter qu'il n'affecte en rien nos Conditions Générales de vente, qui couvrent l'ensemble des transactions avec nous. Si la moindre incohérence venait à surgir, seuls les termes de nos Conditions Générales de vente prévaudront.

Dans ce document, « notre », « nos », « nous » et toutes ses déclinaisons selon le cas font référence à IG Markets Limited (UK company n° 04008957 ; siège social Cannon Bridge House, 25 Dowgate Hill, London, EC4R 2YA) est autorisée et régulée par la Financial Conduct Authority, qui a notifié l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (Banque de France) de la mise en place d'un passeport européen pour proposer ses services en France soit directement, soit par le biais de sa succursale (RCS Paris n° 500 540 174 ; 17 Avenue George V - 75008 Paris).

QU'EST-CE QUE DMA TRADING ?

Notre technologie DMA permet aux investisseurs actifs les plus expérimentés d'avoir un Accès Direct aux prix du Marchés (DMA) depuis la plateforme de trading. L'accès direct aux prix du marchés signifie que vous intervenez dans le marché réglementé où le sous-jacent se négocie. La contrepartie de votre transaction n'est plus IG Markets mais les autres intervenants du marché sur lequel vous opérez. Vous devez prendre en compte la liquidité du marché lors de vos interventions. Vous négociez comme vous le feriez en intervenant sur le marché au comptant ou au règlement différé en bénéficiant des caractéristiques des CFD.

Vous pouvez activer l'option DMA Trading depuis la rubrique « Mon compte / Configuration / Préférences » de la plateforme de négociation. L'activation de l'option nécessite un solde minimum de 1. Une fois celle-ci effective, vous conserverez l'option même si votre compte n'est pas alimenté.

LES AVANTAGES DE DMA TRADING

L'utilisation de DMA Trading vous permet de visualiser la profondeur des carnets d'ordres et ainsi d'investir sur les cours des valeurs du monde entier. Cette forme de négociation est aussi appelée trading de « Niveau 2 ». Ce type d'opérations offre plusieurs avantages.

OPÉRER DANS LE SPREAD

En tant qu'utilisateur du DMA, vous pouvez définir le cours d'entrée sur le marché et intervenir notamment sur la fourchette achat/vente donnée par le marché. Nous vous offrons la possibilité de réduire la fourchette achat/vente sur vos opérations. Ceci signifie que si vous êtes le premier acheteur, votre ordre peut être complété par les vendeurs sur le marché. A l'inverse si vous êtes placé comme

premier vendeur, ce sont les acheteurs du marché qui complèteront votre ordre.

ACCÈS COMPLET AUX COURS ET VOLUMES

Une plus grande transparence vous permet de prendre en compte la liquidité du marché au moment où vous ouvrez votre position et vous garantit une exécution au cours défini. En fonction des volumes offerts par le marché, votre ordre sera traité en partie ou intégralement. Vos transactions ne pourront plus être rejetées comme vous pouvez le constater lorsque vous intervenez en OTC.

TRADEZ PENDANT LE « FIXING »

En tant qu'investisseur de Niveau 2, vous accédez au « fixing » des marchés d'actions. Nous vous offrons la possibilité de participer aux opérations qui consistent à définir le cours d'ouverture et de clôture d'un titre.

COMPARER LE NOMBRE D'ACHETEUR ET DE VENDEUR

Vous pourrez visualiser le carnet d'ordres en attente d'exécution à différents cours et ce, pour chacune des actions. Connaître le nombre d'ordres d'achat et de vente en attente de chaque côté du carnet d'ordre vous donne des indications pour investir.

LA TECHNOLOGIE MULTI-COTATION

Avec DMA Trading, vous accédez désormais aux cours des carnets d'ordres de 3 places boursières européennes principales : ChiX, BATS et Turquoise. Ces places boursières sont des alternatives aux places traditionnelles telles qu'Euronext. Sur notre plateforme de négociation, nous agrégeons pour vous l'ensemble des cours proposés par les différentes places boursières pour vous garantir de meilleurs prix d'achat et de vente. Ainsi vous profitez de la meilleure liquidité et bénéficiez des meilleurs cours pour exécuter vos ordres de bourse sur actions avec un Accès Direct aux prix du Marchés.

2. COMMENCEZ À TRADER

ACTIVER DMA DEPUIS LA PLATEFORME DE NÉGOCIATION

Pour activer le DMA, rendez-vous dans la rubrique « Mon compte / Configuration / Préférences » de notre plateforme de négociation et cochez « Activer DMA ».

ACCÈS DIRECT AUX MARCHÉS (DMA) ACTIONS

DMA vous permet d'intervenir et de négocier directement dans les carnets d'ordres des marchés. De plus, vos ordres transmis peuvent être exécutés immédiatement. Par conséquent, nous vous remercions de bien vouloir vous assurer que vous avez pris pleinement conscience des risques inhérents à ce type de plateforme avant d'en demander l'accès et de l'utiliser.

J'ai lu le [guide d'utilisation du DMA sur Actions](#) et confirme que j'ai bien compris les risques inhérents à cette fonctionnalité.

Important: Important : Lorsque vous activez le DMA, vous devez choisir les cours en temps réel auxquels vous souhaitez accéder. Pour cela, rendez-vous dans la rubrique Mon Compte / Cours en temps réel de notre plateforme de négociation.

Inactiver DMA

Activer DMA

Une fois que vous aurez sélectionné « Activer DMA », plusieurs options s'offriront à vous :

ACCÈS DIRECT AUX MARCHÉS (DMA) ACTIONS

DMA vous permet d'intervenir et de négocier directement dans les carnets d'ordres des marchés. De plus, vos ordres transmis peuvent être exécutés immédiatement. Par conséquent, nous vous remercions de bien vouloir vous assurer que vous avez pris pleinement conscience des risques inhérents à ce type de plateforme avant d'en demander l'accès et de l'utiliser.

J'ai lu le [guide d'utilisation du DMA sur Actions](#) et confirme que j'ai bien compris les risques inhérents à cette fonctionnalité.

Important: Important : Lorsque vous activez le DMA, vous devez choisir les cours en temps réel auxquels vous souhaitez accéder. Pour cela, rendez-vous dans la rubrique Mon Compte / Cours en temps réel de notre plateforme de négociation.

Inactiver DMA

Activer DMA

Afficher un récapitulatif d'ordre avant de valider vos ordres DMA.

Montant maximum pour un ordre simple

GBP

Type d'ordre par défaut pour la négociation one-click en DMA

Limite - jour

Marché - jour

Si vous souhaitez visualiser le détail de chaque ordre avant qu'il ne soit transmis sur le marché il vous faudra cocher la case « **Afficher un récapitulatif d'ordre avant de valider vos ordres DMA** ».

Afin de limiter les prises de positions accidentelles trop importantes provoquées par des erreurs de frappe lorsque l'on saisit les chiffres dans le ticket d'ordre, vous pouvez définir un montant maximum autorisé par transaction. Sélectionnez ensuite un type d'ordre par défaut pour la négociation one-click.

Une fois que vous avez renseigné ces informations, faites simplement défiler votre page vers le bas afin de sauvegarder vos préférences puis accéder à la deuxième partie du processus d'activation en cliquant sur « **Etablir les Préférences** ».

Les cours en temps réel ainsi que l'accès à la profondeur des carnets d'ordres permettent d'optimiser les investissements sur actions avec l'option DMA (Accès Direct aux prix du Marchés).

Nous proposons **gratuitement des cours en temps réel** sur plus de 1450 actions des principales bourses européennes.

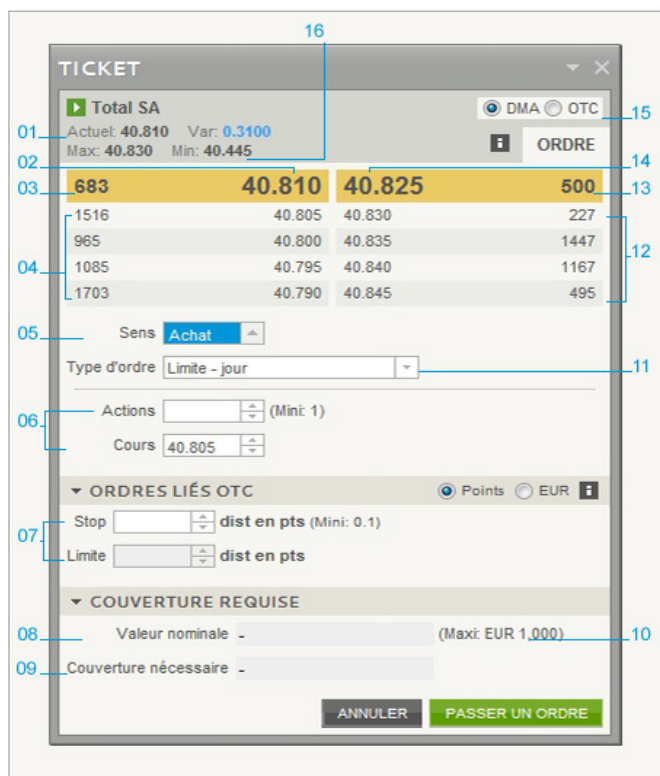
De nombreux autres cours en temps réel de Niveau 2 (DMA) sont également disponibles et peuvent être activés depuis notre plateforme de négociation dans la rubrique « Mon compte / Cours en temps réel » (en haut à gauche, une fois connecté(e)).

L'accès aux données DMA est basé sur un système de facturation avec des conditions de remboursement. Vous retrouverez le nombre de transactions à effectuer pour bénéficier du remboursement (celui-ci étant variable selon les marchés) dans la colonne « Actif » du tableau présenté dans la rubrique « Cours en temps réel » de votre plateforme.

Une fois que vous avez effectué ces deux étapes, vous êtes en mesure de négocier depuis la plateforme en DMA.

BOURSE	GRATUIT	LEVEL 1FRAIS	ACTIF	LEVEL 2FRAIS	ACTIF
Actions - WBAG (Autriche)	Combiné	EUR 2,40	1	EUR 3,60	1
Actions - TOR (Canada)	Off	USD 11,40	1	USD 11,40	1
Actions - Euronext (France, Pays-bas, Belgique, Portugal)	Combiné	EUR 1,20	1	EUR 1,20	1
Actions - OMX (Suède, Danemark, Finlande)	Combiné	EUR 1,20	1	EUR 6,00	1
Actions - XETRA (Allemagne)	Combiné	EUR 18,00	2	EUR 24,00	2
Actions - ATHEX (Grèce)	Off	EUR 1,20	1	EUR 12,60	1
Actions - ISEQ (Irlande)	15 mins	EUR 6,00	1	EUR 9,60	1
Actions - MIB (Italie)	Off	EUR 0,50	1	EUR 1,50	1
Actions - OSE (Norvège)	Combiné	NOK 12,00	1	NOK 120,00	2
Actions - ASX (Australie)	20 mins	AUD 45,00	4	AUD 45,00	4
Actions - SGX (Singapour)	20 mins	SGD 9,60	1	SGD 48,00	2
Actions - BME (Espagne)	Off	EUR 5,10	1	EUR 15,00	1
Actions - VTXSWX (Suisse)	Combiné	CHF 7,20	1	CHF 60,00	4
Actions - IOB (Royaume-Uni)	15 mins	GBP 2,40	1	-	-
Actions - LSE (Royaume-Uni)	Combiné	GBP 4,80	1	GBP 7,20	1
Actions - NASDAQ (Etats-Unis)	Off	USD 1,20	1	USD 1,20	1
Actions - KLSSE (Malaisie)	Off	MYR 2,40	1	MYR 2,40	1
Actions - JSE (Afrique du Sud)	Off	ZAR 58,80	1	ZAR 82,80	1
Actions - HKEX (Hong Kong)	Off	HKD 144,00	1	-	-
Actions - NYSE (Etats-Unis)	Off	USD 1,20	1	USD 1,20	1
Actions - AMX (Etats-Unis)	Off	USD 1,20	1	USD 1,20	1

3. VOTRE TICKET D'ORDRE EN DMA



01. Cours actuel de l'action
02. Meilleur cours disponible à l'achat
03. Volume d'actions au meilleur cours d'achat
04. Informations sur la profondeur de marché pour les ordres d'achat (volume/cours)
05. Sens de la position
06. Volume et niveau de l'ordre
07. Ordres Stop / Limite
08. Valeur totale de la position (Exemple : 2 000 actions à 2€ = 4 000€)
09. Couverture nécessaire pour ouvrir la position
10. Montant maximum (Cf : Préférences DMA)
11. Type d'ordre
12. Informations sur la profondeur de marché pour les ordres de vente (volume/cours)
13. Volume d'actions au meilleur cours de vente
14. Meilleur cours disponible à la vente
15. Choix du ticket d'ordre en OTC ou DMA
16. Le cours le plus haut et le plus bas de la journée

4. LES ORDRES ET LA NÉGOCIATION EN DMA

ENTRER EN POSITION

Pour négocier une valeur, il vous suffit simplement d'ouvrir un Ticket d'Ordre en DMA et de cliquer sur le cours auquel vous souhaiteriez investir. Si vous cliquez sur le premier cours affiché à l'achat, vous êtes positionné face au premier acheteur. Vous exécuterez un ordre de vente. A l'inverse si vous cliquez sur le premier cours affiché à la vente vous traitez au cours affiché face au premier vendeur. L'ordre exécuté sera un ordre d'achat.

Vous pouvez également choisir entre effectuer un achat ou une vente en cliquant sur la flèche « sens » et saisir le cours dans la case « Cours » sur le ticket d'ordre.

LES DIFFÉRENTS TYPES D'ORDRE

OTC (OVER THE COUNTER) OU MARCHÉ DE GRÉ À GRÉ

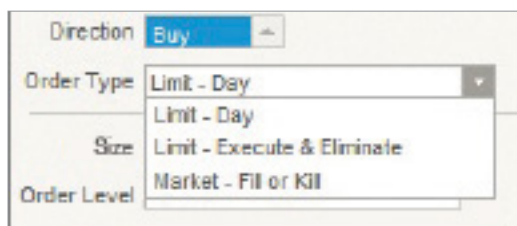
Les ordres OTC correspondent à la configuration par défaut lorsque l'option DMA Trading n'est pas activée. Cependant, même si vous activez le DMA (ou Niveau 2), vous aurez la possibilité de placer un ordre OTC (soit un ordre de gré à gré) en utilisant les champs DMA/OTC en haut à droite du ticket d'ordre. Il est également possible d'ouvrir une position DMA et de la clôturer en OTC et inversement.

NIVEAU 2 OU DIRECT MARKET PRICE ACCESS

Les ordres DMA Trading sont très différents des ordres OTC, il est donc important de bien comprendre les caractéristiques de ces ordres avant de les utiliser.

Il existe quatre types d'ordre de « Niveau 2 » :

- Limite – jour
- Limite – exécuter et supprimer
- Marché – jour
- Marché – remplir ou annuler



Direction: Buy
Order Type: Limit - Day
Size: Limit - Execute & Eliminate
Order Level: Market - Fill or Kill

COMMENT FONCTIONNENT LES ORDRES DE NIVEAU 2 ?

Veillez noter que les types d'ordre présentés ci-après ne sont pas forcément disponibles pour tous les marchés. Pour de plus amples informations, nous vous invitons à contacter notre service Trading.

Les explications ci-dessous font référence au carnet d'ordre cité en exemple sur l'action BNP Paribas.

TICKET			
BNP Paribas			
Actuel: 38.670		Var: 1.5250	
Max: 38.980		Min: 37.785	
ORDRE			
1283	38.670	38.685	520
597	38.660	38.690	100
275	38.655	38.695	100
1651	38.650	38.700	4106
1426	38.645	38.705	2700

LIMITE – JOUR

Il s'agit d'un ordre lié à un volume et à un cours spécifique qui s'exécute contre les ordres éligibles, et pour lequel toute partie de l'ordre en cours non exécutée est reportée sur vos ordres limités.

Le reliquat restera en position jusqu'à la fin du jour de négociation où il deviendra inactif. Par exemple, un ordre d'achat Limite Jour pour 600 actions BNP Paribas à 38.685 serait exécuté à hauteur de 520 actions. Les 80 actions en attente seront transférées dans la

fenêtre des Ordres limités jusqu'à ce que le cours de 38.685 soit de nouveau disponible. Si toutefois l'ordre sur les 80 actions restantes ne s'exécutait pas d'ici la fin du jour de négociation, l'Ordre limité serait automatiquement annulé. Une fois cet ordre clôturé la Position ouverte deviendra active.

LIMITE – EXÉCUTER ET SUPPRIMER

Cette limite permettra l'exécution du volume maximum possible, au cours que vous avez déterminé, avant de clôturer le reliquat non exécuté. Par exemple, vous décidez de passer un ordre de vente sur 1500 actions à un cours de 38.670, seules 1283 actions sont exécutées à ce cours, les 217 actions restantes seront donc immédiatement annulées. Au moment où le reliquat sera annulé, la Position ouverte sur 1283 actions sera activée. Veuillez noter que les Ordres « exécuter et supprimer » ne peuvent être placés pendant les périodes de « fixing » (plus d'information par la suite).

MARCHÉ – JOUR

Un ordre Marché - jour peut se placer à tout moment et vient chercher toutes les offres en face du carnet d'ordre et ce jusqu'à exécution totale, sans condition de prix. Par exemple, si vous positionnez un ordre d'achat Marché - jour pour 1000 actions, vous seriez exécuté à 38.685 pour 520 actions, puis à 38.690 pour 100 actions, puis à 38.695 pour 100 actions et à 38.700 pour les 280 actions restantes.

Il est possible de placer un ordre Marché pendant les périodes de « fixing » des marchés. Les périodes de « fixing » ont lieu avant l'ouverture des marchés ou à la fin de chaque période de négociation journalière. Par exemple, les périodes de fixing pour la Bourse de Paris ont généralement lieu de 7h15 à 9h00 puis de 17h30 à 17h35 tous les jours. Cependant, occasionnellement il peut y avoir des « fixings intraday » pendant les heures de cotations.

Ces « fixing intraday » durent généralement 5 minutes, à ce moment-là une barre rouge sur le ticket d'ordre proposera la meilleure fourchette d'achat/vente.

MARCHÉ – REMPLIR OU ANNULER

Un ordre Marché – Remplir ou Annuler offre deux possibilités, soit votre ordre est exécuté dans sa totalité au cours demandé, soit il est complètement annulé. Par exemple, si vous placez un ordre d'achat Marché – Remplir ou Annuler sur 300 actions à 18.435, celui-ci sera exécuté. En revanche, si vous placez un ordre d'achat Marché – Remplir ou Annuler sur 450 actions à 18.435, celui-ci ne sera pas exécuté et s'annulera automatiquement car seules 400 actions sont disponibles à ce cours.

ORDRES LIÉS

Les ordres Stop et Limite fonctionnent de la même façon que dans le cadre des opérations OTC puisqu'ils sont régis par nos soins et non pas par le marché. L'Ordre Stop vous permet de négocier à un cours moins intéressant que le cours proposé par le marché. Un ordre Limite, à l'inverse, vous permet d'opérer à un cours plus favorable que le cours actuel. Les ordres Stop ou Limite ne peuvent être mis en place que sur des positions à ouvrir. En aucun cas vous ne pourrez mettre en place ce type d'ordre sur une position en attente ou partiellement exécutée.

POSITIONS OUVERTES

Seules les positions qui ont été complètement ou partiellement exécutées apparaissent dans la fenêtre « Positions ouvertes » :

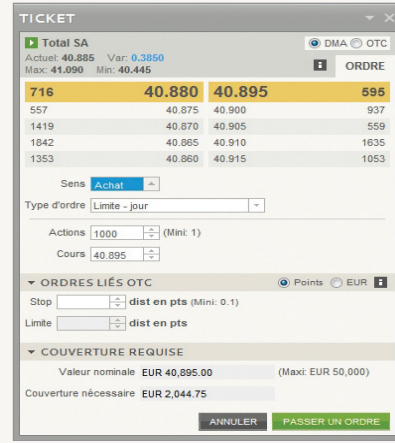
- Les positions actives, qui ont été exécutées dans leur intégralité, sont précédées d'une icône verte
- Les positions en attentes, qui n'ont été que partiellement exécutées, sont précédées d'une icône grise

Pour qu'une opération partiellement exécutée soit active, la partie restante doit être exécutée ou annulée.

ORDRES LIMITÉS

Les ordres qui apparaissent dans la fenêtre « Ordres limités » ont bien été transmis sur le marché mais sont en attente d'exécution. Lorsqu'une position est ouverte mais n'a pas été entièrement exécutée, vous retrouverez donc la partie non exécutée dans les « Ordres limités ».

Par exemple : Imaginons que vous placez l'ordre ci-dessous :



595 actions sont disponibles au cours de 40.895. D'après le carnet d'ordres, le prochain meilleur prix disponible est de 40.900 (avec 937 actions disponibles).

Avec un ordre Limite – jour, votre position est ouverte pour 595 actions au prix de 40.895 et les 405 actions restantes s'affichent dans la fenêtre « ordres limités » de notre plateforme, en attendant d'être exécutées à 40.895, C'est ce qui s'appelle opérer dans la fourchette d'achat-vente.

POSITIONS OUVERTES										
MARCHÉ	ECHÉANCE	OUVERTURE	QT.EXÉCUTÉE	QT.DEMANDÉE	STOP	TYPE	LIMITÉ			
Total SA	-	1000	+595	-	-	-	-	Total E-17.85		

ORDRES LIMITÉS										
MARCHÉ	ECHÉANCE	QT.DEMANDÉE	EN COURS	TYPE D'ORDRE	COURS	STOP	TYPE	LIMITÉ		
Total SA	-	1000	+405	Limite	40.895					

Pour que la position ouverte (acheter 595 actions à 40.895) soit active, il faut que l'ordre limité de 405 actions à 40.895 soit validé ou supprimé. S'agissant d'un Ordre Limite-jour, celui-ci ne sera valide que jusqu'à la fin du jour de négociation.

ACTIVITÉ

Cette fenêtre liste toutes vos opérations récentes et vous donne accès à des informations telles que la date et l'heure de l'opération. Elle vous permet également de savoir si l'ordre a été exécuté totalement ou partiellement et s'il a été transmis en OTC ou en DMA.

RECONNAISSANCE DES ORDRES

Dès lors que vous placez un ordre DMA Trading, une fenêtre « pop-up » vous confirme les éléments suivants : le marché et le sous-jacent sur lequel vous opérez, le cours et le volume de la transaction ainsi que la référence unique de votre ordre.

Veuillez noter que si cette fenêtre vous informe que votre ordre a bien été transmis, elle n'est en aucun cas une confirmation que votre ordre a été exécuté. Vous pourrez consulter l'état de votre ordre depuis les fenêtres « Positions ouvertes », « Ordres limités » ou encore « Activité ».

Il est possible d'ouvrir une position de Niveau 2 à partir de l'onglet « DMA » en haut à droite du ticket d'ordre et de la clôturer depuis l'onglet OTC, et vice-versa.

Au moment de clôturer votre position, plusieurs types d'ordres vous seront proposés sur le ticket d'ordre : « Limite-jour », « Limite – exécuter et supprimer » ou « Marché ».

Avec un ordre « exécuter ou supprimer », tous les titres disponibles aux cours que vous avez définis seront clôturés selon les conditions de marché tandis que les titres restants, s'il y en a, resteront en position. Le processus d'exécution de votre ordre dépendra de l'offre sur le marché, c'est-à-dire du nombre d'acheteurs disponibles à votre cours de vente ou du nombre de vendeurs disponibles à votre cours d'achat. Dans le cas où votre position ne serait pas entièrement

liquidée, vous devrez transmettre un nouvel ordre afin de clôturer les titres restants.

Si vous optez pour un ordre « Limite – jour » afin de clôturer votre position, la plus grande partie disponible de votre ordre sera exécutée au cours que vous avez déterminé. Toute action n'ayant pas été exécutée restera en position mais seulement jusqu'à la fin de la journée de négociation. A l'issue de cette journée, toute partie non exécutée de l'ordre sera annulée.

Si vous optez pour un ordre « Marché » pour clôturer votre position, les actions disponibles au cours que vous avez déterminé et, à défaut, les actions disponibles aux cours inférieurs les plus proches seront exécutées jusqu'à ce que votre position soit entièrement clôturée.

5. ÉLÉMENTS À RETENIR

LA NATURE DE NOTRE CONTRAT DMA

Il est important que vous reteniez que, même si vous opérez sur la base des cours du sous-jacent et dans la profondeur du marché, en réalité lorsque vous ouvrez une position vous détenez un CFD. Le fonctionnement se définit de la sorte :

- Le DMA vous propose la meilleure fourchette d'achat vente pour un marché en particulier ainsi que jusqu'à 4 lignes supplémentaires – profondeur du marché- de chaque côté du carnet d'ordre ;
- Vous placez un ordre depuis un ticket d'ordres DMA et nous vérifions instantanément la couverture pour nous assurer que vous détenez les fonds nécessaires à l'ouverture de votre position
- Si vous disposez des fonds nécessaires, nous transmettons simultanément l'ordre sur le marché en notre nom et, simultanément, nous exécutons, en parallèle un CFD en parallèle entre vous et nous.

De ce fait, même si vous intervenez au cours des marchés, vous ne possédez pas la propriété des actions qui composent le sous-jacent du CFD.

RISQUES ENVISAGEABLES ET TARIFS

Du fait que nous ouvrons notre propre position sur le marché sous-jacent afin de vous offrir un contrat en parallèle, il est important de retenir qu'une fois l'ordre exécuté il n'est plus possible de modifier ou annuler la position. Si vous avez transmis un ordre de façon incorrecte ou erronée, vous restez soumis au volume et cours pour lesquels l'ordre a été exécuté. Si vous ouvrez une position de vente à découvert (ou position courte) et que l'action en question ne peut pas être empruntée (c'est-à-dire que nous ne pouvons nous couvrir contre d'éventuelles pertes) votre ordre sera fermé au cours du marché. Il est également possible que nous ne puissions obtenir l'action de la part de notre courtier ou agent pour d'autres raisons.

Avant d'activer l'accès à DMA Trading, vous devrez prendre pleinement conscience des coûts que cela engendre. En fonction du marché sur lequel vous souhaitez opérer, vous pourrez être soumis à des frais d'accès aux cours en temps réel (veuillez consulter la rubrique « Autorisations et cours en temps réel » page 3). Veuillez également noter que, selon nos Conditions Générales de Vente, vous serez soumis aux frais de financement (commissions, ajustements d'intérêt) relatifs à votre position. Pour de plus amples informations sur nos tarifs, commissions ou intérêts, veuillez nous contacter.

CONDUITE DANS LA NÉGOCIATION ET ABUS DE MARCHÉ

En tant qu'investisseur de Niveau 2, vous agissez sur les cours du marché, de ce fait vous devez connaître les règles et conditions afférentes au marché sur lequel vous opérez.

Par exemple, au Royaume-Uni, vous devez connaître les conditions requises par le Takeover Panel. Dans certaines circonstances, vous pourrez notamment être soumis à des obligations de déclaration de positions (pour de plus amples informations, consultez la page www.thetakeoverpanel.org.uk). Veuillez noter que même si vous n'êtes pas propriétaire du titre sur lequel vous investissez (mais uniquement du CFD correspondant), vous devrez peut-être, dans certains cas, faire part de votre situation au Takeover Panel au Royaume-Uni (ou organisme similaire selon votre juridiction). Vous devez également respecter les normes du marché sur lequel vous opérez. Si vous intervenez sur le London Stock Exchange par exemple, vous devrez respecter les règles énoncées dans la rubrique « Conduite générales » disponible à l'adresse suivante : www.londonstockexchange.com/en-gb/products/membershiptrading/rulesreg/ruleslse/.

Enfin, il est important que vous ayez connaissance des règles concernant les Abus de Marché. Vous retrouverez la liste des comportements pouvant être assimilés à des abus de marché dans l'annexe A ci-dessous.

SOLUTIONS MOBILES

La négociation en DMA est disponible depuis nos applications pour iPhone et iPad. S'il n'est pas encore possible de passer d'ordres en DMA depuis nos applications pour BlackBerry, Android et Windows Phone 7, vous pourrez toutefois clôturer vos positions DMA à l'aide d'un ticket d'ordre OTC quel que soit le mobile que vous utilisez.

ABUS DE MARCHÉ

Selon la Directive européenne sur les opérations d'initiés et les manipulations de marché (abus de marché), il existe sept sortes de comportements qui peuvent constituer un abus de marché. Ces comportements sont décrits et définis ci-dessous :

ABUS 1 OPÉRATION D'INITIÉ

Se produit lorsqu'une personne en possession d'une information qui n'a pas été rendue publique et qui concerne, directement ou indirectement, un ou plusieurs émetteurs d'instruments financiers ou instruments financiers, opère ou tente d'influencer de façon sensible le cours des instruments financiers concernés ou le cours d'instruments financiers dérivés qui leur sont liés.

ABUS 2 COMMUNICATION IMPROPRE

Se produit lorsqu'une personne en possession d'une information privilégiée divulgue cette information à une autre personne, en dehors du cadre normal de l'exercice de son travail, de sa profession ou de ses fonctions.

ABUS 3 USAGE IMPROPRE DE L'INFORMATION

Cela se produit quand le comportement ne constitue pas une opération d'initié ni une communication impropre d'information privilégiée mais :

- (a) se base sur des informations généralement non disponibles pour les utilisateurs de marché, mais qui, étant disponible à un utilisateur habituel de marché, serait considérée ou probablement considérée comme une information importante au moment de lire les conditions qui régissent les transactions effectuées et
- (b) serait probablement considérée, par un utilisateur habituel de marché, comme une faille de la part des personnes impliquées au moment de réaliser le comportement standard, raisonnablement attendu pour une personne en relation avec le marché

ABUS 4 MANIPULATIONS DE MARCHÉ

Se traduit par le fait d'effectuer des opérations ou d'émettre des ordres (pour des raisons non légitimes) :

- qui donnent ou sont susceptibles de donner des indications fausses ou trompeuses en ce qui concerne l'offre, la demande ou le cours d'instruments financiers
- qui fixent, par l'action d'une ou de plusieurs personnes agissant de manière concertée, le cours d'un ou de plusieurs instruments financiers à un niveau anormal ou artificiel.

ABUS 5 MANIPULER DES DISPOSITIFS

Le cinquième comportement est le fait d'effectuer des opérations ou d'émettre des ordres en recourant à des procédés fictifs ou à toute autre forme de tromperie ou d'artifice.

ABUS 6 DIFFUSION

Le sixième comportement consiste à diffuser des informations, que ce soit par l'intermédiaire des médias (dont Internet) ou par tout autre moyen, qui donnent ou sont susceptibles de donner des indications fausses ou trompeuses sur des instruments financiers, y compris le fait de répandre des rumeurs et de diffuser des informations fausses ou trompeuses, alors que la personne ayant procédé à une telle diffusion savait ou aurait dû savoir que les informations étaient fausses ou trompeuses.

ABUS 7 COMPORTEMENT ABUSIF ET DISTORSION

Le septième comportement (quand l'abus ne constitue pas un comportement antérieurement afférent à la manipulation ou diffusion) est qualifié si :

- (a) il est probable de donner à un utilisateur habituel une fausse ou trompeuse impression sur l'offre, la demande, le cours ou la valeur d'un instrument financier ; ou
- (b) il serait, ou pourrait probablement être, considéré par un utilisateur habituel de marché comme un comportement faussant ou de nature à fausser le marché en ce qui concerne cet instrument financier.